



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question écrite n° 97040

Texte de la question

M. Claude Goasguen alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le fait qu'il y a quelques semaines, il adressait au Premier ministre une question relative au vote de la France à l'Unesco relatif à une résolution votée le 14 avril 2016 concernant des propos condamnables concernant Jérusalem-Est. Le Président de la République et le Premier ministre ont affirmé qu'il s'agissait d'une erreur. Celle-ci doit-elle rester sans conséquence ? Sachant que rien n'a été modifié dans le texte même de la résolution et que seul, pour l'instant, le Brésil a décidé, pour ces faits, d'en retirer sa signature, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement français à ce sujet conformément aux vœux émis par le Président de la République et le Premier ministre. Par ailleurs il semble opportun que soit sanctionnée l'autorité diplomatique qui a permis une telle bétise démentie par les plus hautes autorités de la France. Compte tenu de la gravité des réactions entraînées par cette « erreur », il estime que cela mérite une explication claire qui lève les doutes sur l'attitude de la France.

Texte de la réponse

Comme elle l'a déjà fait par le passé, la France a voté ce texte, avec d'autres pays européens, pour marquer son attachement au statu quo prévalant sur les lieux saints à Jérusalem, qui appartiennent à tous les croyants, juifs, chrétiens et musulmans. Alors que le Proche et le Moyen-Orient traversent une période de grandes tensions, c'est là une exigence absolue. Jamais la France ne remettra en cause la présence et l'histoire juive à Jérusalem. Elle regrette les formulations malheureuses dans la résolution qui ont pu le laisser penser et qui ont suscité des incompréhensions. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et du développement international, ont réaffirmé cette position constante de la France. Le ministre des affaires étrangères et du développement international comprend l'extrême sensibilité de cette question. La prochaine résolution qui sera discutée lors du conseil exécutif de l'UNESCO au mois de novembre fera l'objet d'une attention particulière. La France n'apportera pas son vote à un texte qui s'écarterait des principes énoncés ci-dessus. La France restera mobilisée pour avancer vers une paix juste et durable au Proche-Orient. C'est l'esprit de l'initiative que la France a lancée, avec le soutien d'un grand nombre de partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97040

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5876

Réponse publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7914